

## Transparence lors de l'utilisation de fonds publics

Lors de la réunion du conseil communal du 25 janvier 2019, un point à l'ordre du jour prévoyait la mise à disposition de personnel communal à une association privée. Déi gréng ont demandé que ce point soit retiré de l'ordre du jour, entre autres parce les conseillers communaux n'avaient **reçu aucun document à ce sujet**. Or, cela est essentiel si le conseil communal est supposé décider de l'utilisation de fonds publics. En outre, le poste, qui devait être créé par le conseil communal lors de cette session, avait déjà été publié par le collège échevinal, ce qui constitue une violation de la loi communale, comme nous l'a confirmé par la suite le ministère de l'Intérieur.

Au lieu de se joindre à la protestation contre ce comportement douteux du collège des bourgmestre et échevins, les deux conseillers de « déi Lénk » ont attaqué sévèrement et en partie très personnellement nos membres du conseil communal et ont ainsi soutenu les actions du collège échevinal.

Nous nous permettons quelques questions à cet égard:

1. Depuis quand le parti « déi Lénk » a-t-il des problèmes avec la revendication de **transparence dans l'utilisation de fonds publics** ?
2. Est-ce que « déi Lénk » ne partage pas l'avis que lorsque des fonds publics sont utilisés, le **conseil des bourgmestre et échevins doit présenter les documents nécessaires**, ou est-ce que « déi Lénk » est d'avis que les conseillers communaux (comme leurs

représentants l'ont demandé au collège échevinal et à tous les conseillers communaux) doivent eux-mêmes organiser et demander ces informations aux assemblées générales respectives des associations qui reçoivent un soutien ?

3. Le parti « déi Lénk » n'a-t-il pas de problème avec le fait que le conseil communal ne crée des postes bien longtemps après que le collège échevinal ne les ait publiés dans les journaux ?

Dans d'autres dossiers, « déi Lénk » voient des scandales lors de toute petite faute (supposée ou réelle) du collège des bourgmestre et échevins. Dans cette affaire-ci, où le collège échevinal n'a pas joint un seul



document pour faciliter la décision des conseillers communaux, non seulement ils sont restés calmes, non, ils ont même soutenu l'action du collège échevinal en attaquant d'une manière tout à fait déplacée nos représentants, qui ne faisaient que remplir leur devoir de conseiller communal.

Pourquoi ?

## La rue arc-en-ciel et le changement d'opinion miraculeux au sein du conseil échevinal !

Pendant les vacances scolaires, le collège des échevins a fait peindre la chaussée entre deux passages pour piétons devant l'école Scheierhaff avec des bandes arc-en-ciel et des points colorés.

Si ce marquage routier plaît ou non est une simple question de goût. S'il contribue ou non à une plus grande sécurité est discutable, car les couleurs peuvent aussi détourner l'attention des passages pour piétons, clairement visibles jusqu'à alors, et les enfants peuvent penser que c'est une rue réservée au jeu, ce qui n'est pas du tout le cas. Il s'agit toujours d'une route normale où la vitesse est limitée à 50km/h et où les piétons ne sont autorisés à traverser que sur le passage marqué !

Ce qui ne se discute pas : ce marquage est contre le code de la route et donc pas conforme à la loi ! Une question qui se pose donc également est celle de la responsabilité en cas d'accident.

Bien que le collège des bourgmestre et échevins ait apparemment été informé à l'avance de ce fait par ses propres services, il a ignoré ces préoccupations et a fait peindre la rue pour plus de 7000€ (frais de matériel uniquement).

Lorsque cette violation du code de la route est rendue publique, le collège a d'abord tenté de se justifier par des arguments irresponsables.

Dans un article du LW, M. Goelhausen, échevin chargé de la circulation, a commenté le marquage routier non conforme au code de la route de la façon suivante : «*Nous n'acceptons pas d'ingérence dans cette question* », a-t-il souligné en faisant référence à l'*autonomie communale*. Attention : Ici, l'autonomie communale primerait le code de la route (qui est tout de même une loi) ! On n'a pas besoin d'être juriste pour savoir que cela est impossible. Le bourgmestre Georges Engel a également dit à RTL que la Commune ne changerait rien et que c'était en fait la loi qui devrait être modifiée.

Le collège échevinal a vite dû abandonner cette attitude quand même assez étonnante. Moins d'une semaine plus tard, le bourgmestre a fait volte-face et annoncé : La Commune ne souhaitait pas prendre de risques et enlèverait si nécessaire le marquage coloré, ne serait-ce que pour des raisons d'assurance » (Tageblatt du 6 septembre)

Le fait que la Commune n'a pas respecté le code de la route dans le cas de la rue arc-en-ciel est clairement à critiquer : mais ce n'est pas non plus un scandale.

Par contre, il faut par la suite admettre son erreur ou son ignorance et remettre les choses en ordre.

Un collège échevinal ne doit en aucun cas, comme cela s'est produit ici, justifier ses erreurs par des excuses ébouriffantes (citation de Georges Engel : "*Nous sommes une Commune innovatrice*") ou même donner l'impression au public que la Commune n'est pas tenue à respecter le code de la route.

Le collège échevinal défend sa précipitation dans la mise en place de la rue arc-en-ciel en faisant valoir que les procédures du ministère pour l'approbation d'une zone 30 km/h ont traîné trop longtemps. Citation : „ *...la Commune avait soumis des propositions...* “. Deux ans après, nous avons finalement eu une réponse positive, dit Goelhausen. En 2020, des mesures de limitation de la circulation et de la vitesse seront enfin mises en oeuvre devant l'école à Sanem. Nous n'avions pas l'intention d'attendre aussi longtemps (pour la rue Scheierhaff) (LW 31.8.)

**Selon le collège des échevins, il y avait donc urgence dans la question de l'école Scheierhaff.**

Lors de la réunion du conseil communal de mars 2018, nous avons interrogé le collège des échevins sur les mesures possibles pour modérer la vitesse et la circulation près de l'école Scheierhaff. Citation tirée du bulletin d'information : *Le conseiller de déi gréng, Alain Cornély, demandait dans ce contexte, si on n'envisageait pas l'introduction définitive d'une limitation de vitesse de 30km/h à cet endroit.*

Et qu'avait répondu le collège échevinal, selon lequel le danger dans la rue Scheierhaff exige maintenant une action urgente, à notre demande : „*Le bourgmestre Georges Engel (LSAP) informait que cette proposition ne serait pas discutée, d'une part parce que des mesures de modération de la circulation étaient déjà en place et d'autre part parce qu'il n'y avait pas de telle demande de la part des enseignants, des éducateurs ou des parents.*“

Une fois de plus, le collège des échevins a ainsi démontré son « don » de faire dans les plus brefs délais et sur les mêmes faits une affirmation et de dire ensuite exactement le contraire.

Comme dit Fifi Brindacier: « Cinq et cinq font six. J'arrange les choses à ma guise. C'est plus gai comme ça...“ »

## La raison pour l'abstention de déi gréng lors du vote pour le budget



Après avoir voté pour le budget de la nouvelle coalition LSAP/CSV l'année passée, nous nous sommes abstenus cette année lors du vote pour le budget 2019. Pourquoi ?

Le budget 2018 avait été préparé en grande partie par déi gréng et ne contenait que des projets que nous, les Verts, avions initiés ou soutenus. Il était donc logique que nous soutenions ce budget.

La situation était quelque peu différente cette année. Bien que le budget consiste encore essentiellement de projets des années précédentes qui sont poursuivis, il ne contenait pas vraiment les nouveaux accents que nous, les Verts, aurions souhaité y trouver.

Au lieu de simplement rejeter le budget, nous avons donc soumis les **trois amendements** suivants au conseil communal.

1. Puisque nous sommes d'avis que la **situation du logement** a atteint des proportions parfois dramatiques pour beaucoup de gens (pénurie de logements, prix inabordables), nous souhaitons que la Commune devienne beaucoup plus active dans ce domaine. C'est pourquoi nous avons proposé au conseil communal d'augmenter de 1 à 5 millions d'euros le montant prévu pour l'achat de terrains à bâtir. Avec cet argent, la Commune pourrait acquérir des terrains, y (laisser) construire des appartements destinés à la location et les mettre à la disposition de personnes à faibles revenus à des loyers inférieurs au prix du marché et adaptés à la situation des revenus respectifs des locataires.
2. Dans le domaine de la « **mobilité douce** », nous souhaitons presque doubler le budget afin que la Commune puisse agir de manière plus rapide et plus proactive, par exemple pour améliorer les pistes piétonnes et cyclables, aménager suffisamment de stationnements ou d'abris pour vélos dans tous les bâtiments publics et dans les écoles, installer des abribus confortables partout dans la Commune, etc.
3. Finalement, nous aurions aimé lancer les premières études pour la **rénovation de l'école Soleuvre/Centre**, parce qu'à notre avis, cette école aussi devrait enfin être complètement modernisée.

**Malheureusement, nos propositions constructives ont toutes été rejetées par la majorité LSAP/CSV et, surprise !, aussi par déi Lénk.**

Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de voter pour le budget 2019. Toutefois, comme nous voyions encore de nombreux aspects positifs dans ce budget, nous avons décidé de nous abstenir au lieu de voter contre. En fait, notre Commune bénéficie toujours d'une bonne situation financière, en partie grâce au fait qu'au cours des 20 dernières années, en tant que membres du collège échevinal (d'abord avec le CSV, puis avec le LSAP), nous avons agi de façon responsable en matière de finances, tout en réalisant de nombreux projets axés sur l'avenir et en modernisant notre Commune.

En tant que parti d'opposition, nous considérons que notre tâche consiste principalement à garder un œil critique sur les activités de la majorité LSAP/CSV, à la contrôler et à la soutenir dans de bonnes initiatives, tout en attirant l'attention sur ce qui va dans la mauvaise direction. Nous ne voulons donc pas faire une opposition enragée, rejetant tout ce à quoi la majorité est favorable, mais nous voulons accompagner la politique de manière responsable et dans l'intérêt de tous les citoyennes et citoyens de notre Commune.

Cela explique notre vote sur le budget 2019, et c'est la manière dont nous comptons procéder avec le prochain budget 2020.

# Motion

## betreffend die Unterstützung der regionalen Musikschulen im Kordall

- angesichts der jüngsten Gespräche im Sassenheimer Gemeinderat am 14. Juni 2019 über die Weigerung der Gemeinde Käerjeng weiterhin in der Gemeinde Sassenheim lebende Schüler für die Teilnahme an den Kursen der Musikschule Käerjeng aufzunehmen,
- angesichts der Diskussionen bei der öffentlichen Informationsveranstaltung über den Musikunterricht in der Gemeinde Sassenheim vom 18. Juni 2019,
- angesichts der Bedeutung einer engen Zusammenarbeit zwischen benachbarten Gemeinden bei der Ausführung ihrer verschiedenen kommunalen Aufgaben, insbesondere zwischen den Gemeinden der Region Kordall,
- angesichts der Bedeutung der Musikausbildung für Kinder,
- in Anbetracht der Tatsache, dass die interessierten Parteien derzeit die Wahl zwischen verschiedenen Angeboten in benachbarten Gemeinden haben und dass die Entscheidung oft sowohl von den zu bewältigenden Entfernungen als auch vom Grad der erwarteten Ansprüche beeinflusst wird,
- in Anbetracht der Tatsache, dass der Gemeinderat bei der Abstimmung über das Budget 2019 in den ordentlichen Ausgaben in Artikel 3/836 mit dem Titel „Konservatorien, Musikurse und Musikschulen“ einen Betrag von 100.000 € für den „Beitrag zu den Kosten der Musikschulen“ bereitgestellt hat,
- in der Erwägung, dass die regionale Zusammenarbeit für die Organisation bestimmter Aufgaben wie Bildung, Kultur oder Sport nützlich und angemessen ist und dass die gegenseitige Beteiligung an möglichen Defiziten angemessen sein kann,
- in der Erwägung, dass Schüler, die aus einer konventionierten Gemeinde kommen, als Einwohner betrachtet werden und Priorität bei der Anmeldung genießen und somit auch von den gleichen Tarifen bei den Anmeldegebühren für die verschiedenen Kurse profitieren wie die Bewohner der Gemeinden Käerjeng, Differdingen und Petingen,

Stellt der Gemeinderat folgende Forderungen:

- Der Schöffenrat soll seinen Beschluss über die Weigerung, ein Rahmenabkommen mit der Gemeinde Käerjeng und gegebenenfalls mit den Gemeinden Differdingen und Petingen über die musikalische Ausbildung zu unterzeichnen, überprüfen.
- Der Schöffenrat soll eine Vereinbarung mit den oben genannten Gemeinden unterzeichnen, um zum Defizit der betreffenden Musikschulen beizutragen.
- Der Schöffenrat soll seine Zusammenarbeit mit der Gemeinde Esch-sur-Alzette fortsetzen und gegebenenfalls Gespräche aufnehmen, um einen Beitrag zu den Kosten des Conservatoire de Musique zu leisten, wobei zu berücksichtigen ist, dass sich die Finanzierung des Conservatoire von derjenigen der Musikschulen zu unterscheiden scheint.